

**Rapport annuel d'activité  
2013**

**DG IPOL**

## Table des matières

0.	TABLEAU RÉCAPITULATIF SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET	3
1.	OBJECTIFS	4
1.1.	Objectifs de la Direction générale des politiques internes	4
1.2.	Évaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés	6
2.	ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS – UTILISATION DES RESSOURCES	6
2.1.	Environnement de la DG Politiques internes	6
2.2.	Ressources humaines	7
2.3.	Exécution du budget 2013	8
2.3.1.	Crédits finaux et crédits initiaux	8
2.3.2.	Crédits finaux et engagements	8
2.3.3.	Engagements et exécution des paiements	9
2.3.4.	Utilisation des crédits reportés de 2012 à 2013	9
2.3.5.	Utilisation des crédits correspondant aux montants affectés	10
2.4.	Résultats	10
3.	ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ARTICLE 66, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT FINANCIER)	14
4.	CONCLUSION	15
5.	DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ	16
6.	ANNEXES	
6.1.	Listes concernant l'exécution du budget 2013	17
6.2.	Rapport sur le respect des délais de paiement	19
6.3.	Liste des exceptions – dérogations à la réglementation	20
6.4.	Obligations contractuelles de longue durée	22
6.5.	Procédures négociées exceptionnelles	24
6.6.	Résultats des évaluations a posteriori – sans objet	26
6.7.	Fonctions sensibles	26
6.8.	Auto-évaluation de l'application des normes minimales de contrôle interne	27

## 0. SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

Code	Appropriation type	Type de crédits	€ or %
DG	IPOL		
	<b>Appropriations of 2013</b>	<b>Crédits 2013</b>	
A	Initial appropriations	Crédits initiaux	9.554.660,00
B	Final appropriations	Crédits finaux	8.354.860,00
C	Commitments	Engagements	7.566.679,02
D	Commitments in % of final appropriations	Engagements en % des crédits finaux	90,57
E	Payments	Paiements	2.413.050,14
F	Payments in % of commitments	Paiements en % d'engagements	31,89
G	Cancellations of 2013 final appropriations	Annulations de crédits 2013	788.180,98
H	Cancellations in % of final appropriations	Annulations en % des crédits finaux	9,43
	<b>Appropriations carried over (automatic and non-automatic carryovers) from 2013 to 2014</b>	<b>Crédits reportés (automatiques et non-automatiques) de 2013 à 2014</b>	
I	Automatic carryovers from 2013 to 2014	Crédits reportés automatiques de 2013 à 2014	5.153.628,88
J	Automatic carryovers from 2013 to 2014 in % of commitments	Crédits reportés automatiques de 2013 à 2014 en % des engagements	68,11
K	Non-automatic carryovers from 2013 to 2014	Crédits reportés non-automatiques de 2013 à 2014	0,00
L	Non-automatic carryovers from 2013 to 2014 in % of final appropriations	Crédits reportés non-automatiques de 2013 à 2014 en % des crédits finaux	0,00
	<b>Appropriations carried over (automatic and non-automatic carryovers) from 2012 to 2013</b>	<b>Crédits reportés (automatiques et non-automatiques) de 2012 à 2013</b>	
M	Automatic carryovers from 2012 to 2013	Crédits reportés automatiques de 2012 à 2013	6.061.130,70
N	Payments against automatic carryovers from 2012 to 2013	Paiements de crédits reportés automatiques de 2012 à 2013	5.933.247,94
O	Payments against automatic carryovers from 2012 to 2013 in % of automatic carryovers from 2012 to 2013	Paiements de crédits reportés automatiques de 2012 à 2013 en % des crédits reportés automatiques de 2012 à 2013	97,89
P	Cancellations of automatic carryovers from 2012 to 2013	Annulations de crédits reportés automatiques de 2012 à 2013	127.882,76
Q	Cancellations of automatic carryovers from 2012 to 2013 in % of automatic carryovers from 2012 to 2013	Annulations de crédits reportés automatiques de 2012 à 2013 en % des crédits reportés automatiques de 2012 à 2013	2,11
R	Non-automatic carryovers from 2012 to 2013	Crédits reportés non-automatiques de 2012 à 2013	0,00
S	Payments of non-automatic carryovers from 2012 to 2013	Paiements de crédits reportés non-automatiques de 2012 à 2013	0,00
T	Payments against non-automatic carryovers from 2012 to 2013 in % of non-automatic carryovers from 2012 to 2013	Paiements de crédits reportés non-automatiques de 2012 à 2013 en % des crédits reportés non-automatiques de 2012 à 2013	-
U	Cancellations of non-automatic carryovers from 2012 to 2013	Annulations de crédits reportés non-automatiques de 2012 à 2013	0,00
V	Cancellations of non-automatic carryovers from 2012 to 2013 in % of non-automatic carryovers from 2012 to 2013	Annulations de crédits reportés non-automatiques de 2012 à 2013 en % des crédits reportés non-automatiques de 2012 à 2013	-
	<b>Assigned revenue in 2013</b>	<b>Recettes affectées 2013</b>	
W	Appropriations from assigned revenue in 2013 (current)	Crédits de recettes affectées courantes 2013	216,00
X	Assigned revenue carried over to 2013	Crédits de recettes affectées reportés à 2013	0,00
Y	Payments in 2013 against appropriations from assigned revenue (current and carried-over)	Paiements de crédits de recettes affectées 2013 (courantes et reportés)	216,00
Z	Payments in 2013 against assigned revenue in % of assigned revenue in 2013 (current and carried-over)	Paiements de crédits de recettes affectées 2013 en % des crédits de recettes affectées 2013 (courantes et reportés)	100,00
AA	<b>Appropriations for mopping up transfer</b>	<b>Crédits pour le transfert de "ramassage"</b>	

# 1. OBJECTIFS

## 1.1. Objectifs de la Direction générale des politiques internes

En 2013, la DG IPOL a continué de concentrer ses efforts sur la réalisation de son objectif premier, à savoir fournir la meilleure assistance et prodiguer les meilleurs conseils possibles aux commissions et aux organes parlementaires, à l'institution, ainsi qu'à son président et à ses membres. Les objectifs n'ont pas été modifiés de manière substantielle au cours de l'année. La DG IPOL s'est notamment concentrée sur les objectifs suivants:

- soutenir activement les négociations sur le cadre financier pluriannuel et sur les ressources propres de l'Union, ainsi que sur les programmes et les instruments connexes, en particulier dans les nouveaux domaines soumis à la procédure de codécision (politique de cohésion, agriculture, pêche, etc.); poursuivre la coordination des travaux de la commission BUDG et des commissions spécialisées lorsqu'ils portent sur des aspects horizontaux.
- renforcer le rôle du Parlement en matière d'initiative législative:
  - utiliser pleinement le potentiel des rapports d'initiative législative, notamment en exploitant les évaluations de la valeur ajoutée européenne;
  - veiller à une meilleure programmation législative interne et interinstitutionnelle, ainsi qu'à une planification harmonieuse de la fin de la législature, notamment en s'assurant que la Commission réponde aux demandes essentielles du Parlement en temps utile avant la fin de la législature afin de garantir le respect de ses prérogatives législatives.
- fournir une assistance approfondie dans le cadre des procédures législatives:
  - garantir l'efficacité et la transparence du processus législatif en appliquant le cadre révisé pour les négociations interinstitutionnelles, tel qu'établi à la suite de la modification de l'article 70 du règlement;
  - veiller au respect des prérogatives dévolues au Parlement en vertu du traité de Lisbonne en prévoyant le recours à des actes délégués lorsque les critères fixés à l'article 290 sont remplis; évaluer régulièrement toutes les négociations en cours afin de maintenir une approche coordonnée; améliorer le traitement des aspects liés aux actes délégués et aux actes d'exécution au sein des commissions;
  - consolider et renforcer le rôle du Parlement dans la négociation et la conclusion des accords internationaux, ainsi que tirer parti de l'influence de la législation de l'Union à l'échelle mondiale pour nouer des relations avec des partenaires stratégiques.
- offrir une expertise sur mesure aux commissions parlementaires:
  - améliorer, en coopération avec d'autres services compétents, la visibilité et l'accessibilité des services d'expertise fournis par les départements thématiques, l'unité d'assistance à la gouvernance économique et la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne;
  - poursuivre le développement des services d'analyse offerts par la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne et par l'unité

d'assistance à la gouvernance économique, établie en 2012, ainsi que garantir une complémentarité optimale entre les différentes sources d'expertise au sein de la DG IPOL.

- renforcer les fonctions de contrôle parlementaire:
  - accorder une plus grande attention au contrôle de la Commission à tous les stades de l'élaboration des politiques;
  - renforcer le contrôle exercé par le Parlement lors de la transposition, de la mise en œuvre et de l'exécution de la législation existante de l'Union, tout en prêtant une plus grande attention à l'efficacité globale effective des politiques, en proposant notamment que les commissions élaborent un rapport annuel de mise en œuvre.
  - Dans le domaine de l'Union économique et monétaire (UEM), les efforts ont porté sur:
    - le renforcement de la capacité du Parlement à encourager la responsabilité démocratique dans le cadre de l'UEM à mesure de son évolution;
    - le développement du rôle du Parlement dans le cadre du semestre européen, notamment par le biais de l'unité d'assistance à la gouvernance économique;
    - l'approfondissement des relations avec les parlements nationaux, notamment dans le contexte de la semaine parlementaire européenne.
- étudier les aspects horizontaux interinstitutionnels:
  - évaluer la mise en œuvre de l'accord-cadre avec la Commission et identifier les possibilités d'amélioration.
- communiquer sur les activités des commissions:
  - contribuer à une communication efficace et fondée sur des données objectives sur les travaux législatifs du Parlement et leurs résultats;
  - actualiser les fiches techniques en vue de leur édition multimédia.
- optimiser la gestion des ressources de la DG:
  - préparer la DG à la mise en œuvre de la réforme du statut, qui pourrait s'accompagner d'une réduction des postes et du personnel en raison des coupes potentielles dans les dépenses administratives dans le cadre du CFP (2014-2020);
  - affecter et utiliser les moyens financiers de la DG dans un souci d'efficacité, notamment en préparant la DG à la mise en œuvre du nouveau règlement financier, et contribuer à la reconfiguration du système d'information financière (SIF);
  - affecter et exploiter les ressources informatiques de la DG dans un souci d'efficacité, poursuivre la contribution active au développement et à la mise en

œuvre des programmes informatiques essentiels du Parlement (Parlement électronique, réunions avec dossier en ligne et gestion des connaissances en matière de législation) et de ses projets clés dans ce domaine, tels que le portail web consacré aux pétitions, ainsi que la modernisation d'ITER et d'AT4AM en vue de mieux les adapter aux travaux législatifs;

- encourager une utilisation efficace et rationnelle des ressources linguistiques disponibles.

## **1.2. Évaluation de la faisabilité et des risques potentiels associés**

La plupart des grands objectifs de la DG IPOL pour l'année 2013, tels que décrits au point 1.1, sont étroitement liés aux processus et décisions politiques, et il est difficile de les associer à des risques spécifiques, financiers ou non, susceptibles d'entraver leur réalisation.

Comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises, les services d'assistance et d'expertise fournis aux commissions parlementaires, ainsi que le traitement de nombreux aspects horizontaux, principalement dans les domaines législatifs et budgétaires mais aussi, et de plus en plus, en rapport avec d'autres "mesures de surveillance", sont ainsi partie intégrante du travail quotidien de la DG, bien qu'ils restent étroitement liés aux décisions politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement.

En conséquence, bien que les objectifs réels de la DG dépendent dans une très grande mesure de ce type de "risque politiques", porter un jugement sur de tels aspects politiques et en évaluer la valeur dans le cadre du présent bilan n'est jugé ni faisable ni approprié.

Néanmoins, la question du risque administratif, qui pourrait évidemment avoir aussi des répercussions sur les objectifs réels décrits, a fait l'objet de travaux complémentaires sur le registre des risques et les évaluations des risques de la DG. Au début de l'année 2014, une mise à jour mineure sera apportée aux quatre dossiers existants relatifs aux risques principaux, auxquels viendra s'ajouter un nouveau dossier concernant un cinquième risque lié au déplacement de l'ensemble des services de la DG depuis les bâtiments principaux du Parlement vers le complexe du Square de Meeûs.

Cet exercice logistique constitue, en effet, un risque horizontal qui pourrait, en cas de problème quelconque, affecter la capacité de fournir un soutien optimal à l'accomplissement des objectifs. Les dossiers relatifs aux risques seront transmis séparément au gestionnaire des risques du Parlement.

## **2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS – UTILISATION DES RESSOURCES**

### **2.1. Environnement de la DG Politiques internes**

Comme escompté, l'année 2013 a été une année parlementaire extrêmement chargée, ce qui s'est reflété sur les travaux de la DG IPOL tout au long des douze mois. Cette situation tenait tant à l'imminence de la fin de la législature qu'aux nombreuses propositions présentées par la Commission, qui souhaitait idéalement qu'elles soient adoptées par les colégislateurs avant la fin de la législature actuelle, ainsi qu'aux négociations en cours sur le CFP et aux propositions législatives connexes.

La coordination des travaux sur les dossiers relatifs au CFP a représenté une tâche complexe en raison de la pluralité des exigences de coordination applicables aux niveaux politique et administratif (groupe de contact; commission BUDG et commissions spécialisées; aspects horizontaux, liés notamment aux actes délégués et actes d'exécution) et des contraintes de temps, puisqu'il s'agissait de faire en sorte que les programmes soient en place pour 2014.

Deux modifications structurelles intervenues au sein de la DG en 2013 méritent d'être mentionnées:

- après dix-huit mois d'activité, le mandat de la commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment des capitaux (CRIM) a été abrogé lors d'un vote en plénière le 23 octobre 2013 et son secrétariat a été dissous;
- la direction de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne (direction G) a été détachée de la DG IPOL puis fusionnée avec la Bibliothèque pour former la nouvelle DG EPRS.

À l'image des années précédentes, les problèmes récurrents de place dans les espaces de bureau n'ont pas été résolus. Il demeure très difficile de trouver des bureaux pour les nouveaux fonctionnaires et cette difficulté risque de freiner le processus de recrutement dans son ensemble.

Au cours de l'année, la DG IPOL a aussi continué de participer activement à la mise en place de divers projets impliquant plusieurs DG (tels que la gestion de documents) et notamment à la définition et à la mise en œuvre, qui se poursuit actuellement, des principaux projets informatiques du Parlement, à savoir le "e-Parlement", les réunions avec dossiers en ligne (zéro papier) et la gestion des connaissances.

En outre, la DG IPOL a consolidé, en 2013, l'usage d'un nouveau poste budgétaire consacré aux frais de représentation des commissions (indemnité des présidents), transféré depuis la DG Présidence. Des lignes directrices détaillées ont été élaborés en consultation avec l'auditeur interne.

La DG IPOL a également assisté l'auditeur interne dans la réalisation d'un audit interne sur le STOA, qui avait initialement été identifié, dans le programme de travail de l'auditeur pour 2013, comme relevant du secteur de l'audit de la DG IPOL.

## 2.2. Ressources humaines

	Postes organigramme 01/01/2012	Postes organigramme 01/01/2013	Postes organigramme 31/10/2013	SITUATION AU : 31/12/2013				
				Effectifs fonctionnaires	Effectifs temporaires	Effectifs contractuels /	Effectifs extérieurs	TOTAL
AD	289	303	312	245	14	11	18	288
AST	268	278	279	233	7	19		259
AUTRE								
TOTAL	557	581	591	478	21	30	18	547

Postes organigramme au 31/12/2013 : 556 (291 AD + 265 AST)

L'organigramme a été modifié comme suit: a) création de nouveaux postes AD et AST réservés aux ressortissants croates; b) transfert de l'ancienne Direction générale G "Évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne" depuis la DG IPOL vers la nouvelle DG EPRS créée le 1<sup>er</sup> novembre 2013; c) réduction de 5 % du personnel dans le cadre du processus initié en 2013.

Plus précisément: parmi les postes budgétaires transférés à la DG EPRS, 31 provenaient de quatre unités de l'ancienne Direction G. Trois autres postes de la DG IPOL (1 AD et 2 AST), occupés par des agents temporaires, devraient être restitués à cette dernière sans tarder. Par ailleurs, au titre de la bonne coopération inter-DG, 2 postes AST et leurs titulaires ont été transférés sans compensation depuis la DG IPOL vers la DG EPRS.

Au cours de l'exercice 2013, la DG IPOL a contribué à l'objectif de réduction de 5 % du personnel avec 3 postes AD et 4 postes AST. Ce nombre important comprend la contribution pour les groupes politiques.

## **2.3. Exécution du budget 2013**

### **2.3.1. Crédits finaux et crédits initiaux**

Le montant des crédits finaux était inférieur de 1 199 800 EUR au montant des crédits disponibles initialement (8,35 millions EUR contre 9,55 millions EUR), l'équilibre ayant été assuré par une procédure de ramassage en deux étapes à titre de nouvelle contribution financière au projet d'extension du bâtiment KAD qui permettra de réduire les paiements futurs d'intérêts.

### **2.3.2. Crédits finaux et engagements**

Le taux global d'exécution s'est élevé à 93 % (82 % sans tenir compte de l'effet des deux ramassages), ce qui correspond à 7,79 millions EUR engagés (8,36 millions en 2012).

La non-exécution d'une partie du budget tient essentiellement aux quatre facteurs suivants:

- premièrement, l'existence d'un excédent de 350 000 EUR résultant de la budgétisation du montant total d'expertise prévu dans la perspective de la création éventuelle de deux commissions temporaires (une seule a été effectivement créée), excluant donc un montant significatif de la programmation initiale des départements thématiques/commissions et aboutissant ainsi à un montant généralement disponible à titre de réserve en cas d'événements imprévus et de décisions politiques éventuelles futures concernant les commissions;
- deuxièmement, la subsistance d'une marge d'un montant d'environ 550 000 EUR en provenance des quatre départements thématiques, correspondant à environ 30 000 EUR par commission (plus ou moins l'équivalent d'une étude moyenne), soit une situation similaire à celle de l'année dernière;
- troisièmement, la subsistance d'une marge d'environ 250 000 EUR en provenance de la DG de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne (cette direction a été transférée vers la nouvelle DG EPRS le 1<sup>er</sup> novembre 2013). Ce montant reflète une augmentation constante dans l'exécution du million d'EUR initialement disponible (en 2012, l'excédent s'élevait à 370 000 EUR);



- quatrièmement, il a été observé une augmentation significative du nombre de documents et de notes d'information élaborés par les services internes (voir point 2.4.B). Il ne saurait être exclu que cette hausse manifeste dans la part des travaux réalisés en interne soit liée à la légère baisse des dépenses par rapport à 2012.

Le taux d'exécution de base global de 82 % était quelque peu inférieur à celui de l'année précédente (88 %).

Un montant de 223 000 EUR a été annulé (480 000 EUR en 2012).

*Pour plus de amples informations, se reporter aux annexes.*

### **2.3.3. Engagements et exécution des paiements**

La proportion des paiements par rapport aux engagements initiaux qui ont été réalisés est passée à 25,2 % (contre 22,3 % en 2012), proportion atteignant 31 % par rapport aux engagements disponibles après transferts sortants.

Comme d'autres rapports l'ont déjà souligné, une raison d'ordre structurel explique le niveau relativement bas des paiements au cours de l'année n, et le niveau par conséquent relativement élevé de reports à l'année n+1. Ceci est dû au fait que les services de recherche font réaliser des études et des rapports sur la base des demandes politiques émises pendant l'exercice par les commissions. Nombreux sont les documents, en particulier les plus onéreux, qui font l'objet de recherches particulièrement longues et donnent rarement lieu à des paiements au cours de la même année, ce qui a une incidence importante sur la proportion des paiements exécutés par rapport aux engagements en cours.

Par ailleurs, les invités ayant droit à un remboursement de leurs frais de déplacement peuvent envoyer leurs demandes de remboursement et leurs reçus après la fin de l'exercice budgétaire, lorsqu'ils effectuent leur déclaration personnelle de revenus.

Il conviendrait de noter que le montant final reporté à 2014 (5,2 millions d'euros) était beaucoup moins élevé que celui reporté l'an dernier (6,2 millions d'euros). Quatorze pour cent environ du report total concernait la DG EPRS (742 000 EUR) et sera traité par cette nouvelle DG en 2014. Bien que la DG EPRS ait commencé ses activités le 1<sup>er</sup> novembre 2013, il a été convenu que toutes les opérations financières liées aux crédits de 2013, y compris le processus de report, seraient traitées par la DG IPOL pour ce qui est des deux derniers mois de l'exercice.

Le montant reporté est ensuite payé l'année suivante, à un taux proche de 100 % (à l'exception éventuelle de tout cas dans lequel le Parlement annule une expertise spécifique). Il convient d'examiner le niveau relativement élevé des rapports à la lumière des décisions nécessaires prises par les coordinateurs des commissions et du temps qui s'avère ensuite indispensable pour lancer les différentes procédures et, en fin de parcours, pour procéder à la réception des produits finalisés.

### **2.3.4. Utilisation des crédits reportés de 2012 à 2013**

Les crédits reportés de 2012 à 2013 ont en moyenne été utilisés à 98 % (96 % l'an dernier et 92 % l'année précédente).

Pour ce qui est de la DG IPOL, qui lance exclusivement des appels d'offres en matière de services (essentiellement des études, des évaluations d'impact et des documents d'information), il n'est pas rare qu'une faible part de ses reports soient annulés, mais cette part a diminué grâce à un suivi actif et à des rappels de la part de l'unité des finances. En effet, comme ce fut encore le cas en 2012, certains documents peuvent être refusés une fois reçus, soit complètement, soit (plus souvent) pour permettre l'apport des modifications nécessaires. Il s'agit là d'une mesure de bonne gestion financière, les études de piètre qualité ne devant pas être payées ou ne devant l'être que partiellement.

### **2.3.5. Utilisation des crédits correspondant aux montants affectés**

#### **2.3.5.1 Situation des crédits de dépenses spécifiques/RA**

#### **2.3.5.2 Situation des crédits reportés sur dépenses spécifiques/RA**

#### **2.3.5.3 Sans objet**

## **2.4. Résultats**

La DG IPOL avait notamment comme projet essentiel en 2013 de fournir un soutien aux députés et de coordonner les négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) et sur les programmes législatifs y afférents. La DG IPOL s'y est consacrée pendant presque toute l'année et s'est également penchée sur certains dossiers législatifs, en plus d'assurer d'une façon générale leur suivi sous certains aspects (actes d'exécution et actes délégués) et de tirer les leçons qui s'imposaient pour l'avenir.

Sur les soixante-quatre dossiers législatifs liés au CFP, trente-quatre ont été terminés et publiés, vingt-deux ont fait l'objet d'un accord (en attente de confirmation), deux sont en cours de négociation, un n'a pas encore fait l'objet d'un mandat et cinq ne suivent pas la procédure législative ordinaire.

Il n'est qu'à voir le nombre de trilogues, qui s'élève à 695 pour l'année 2013, soit plus du double qu'en 2012 (335) pour se rendre compte de l'intensité de l'activité législative, qu'il s'agisse du CFP ou d'autres propositions. En outre, un nombre semblable de trilogues dit "techniques" ont également été organisés, auxquels le personnel des institutions a participé.

Le nombre croissant de trilogues peut également s'expliquer au vu des dernières statistiques de la DG IPOL concernant les dossiers suivant une procédure législative ordinaire (situation au 17 décembre 2013), qui font état de la préférence marquée par les commissions pour parvenir à un accord en première lecture, tendance observée depuis plusieurs années. Sur les 367 dossiers de codécision conclus et signés à ce jour au cours de la législature actuelle, 83 % ont fait l'objet d'un accord en première lecture, 8 % en deuxième lecture anticipée, 7 % en deuxième lecture ordinaire et 2 % en troisième lecture (conciliation). Pendant la sixième législature, 72 % des dossiers ont été adoptés en première lecture, 9 % en deuxième lecture anticipée, 14 % en deuxième lecture ordinaire et 5 % en conciliation.

Voilà qui explique à l'évidence le nombre de trilogues et le soutien nécessaire également d'un point de vue administratif, en particulier en ce qui concerne la disponibilité des salles et les services d'interprétation, et qui a soulevé un certain nombre de problèmes, heureusement résolus.

La succession de plusieurs trilogues – parfois bien au-delà de dix dans le cas des dossiers les plus sujets à controverse ou des plus complexes – s'accompagnant de séries de réunions entre les rapporteurs et les rapporteurs fictifs, ainsi que de réunions de préparation technique du personnel, est devenue plutôt habituelle dans le cadre de la procédure législative ordinaire. Il s'ensuit une pression considérable sur les ressources du Parlement, en particulier en ce qui concerne les salles de réunion et les services d'interprétation.

Le 28 février 2013, la DG IPOL a organisé une journée "hors les murs" de la Conférence des présidents des commissions. Les présidents ont tenu un échange de vues fructueux sur différents sujets liés au processus législatif et aux travaux des commissions parlementaires, dont les conclusions ont été soumises à la Conférence des présidents.

Au mois de juin 2013, la commission des pétitions a tenu des auditions des six candidats au poste de Médiateur européen, préparant ainsi le vote en plénière plus tard dans l'année.

Les articles 70 et 70 bis du règlement du Parlement relatifs aux négociations interinstitutionnelles dans les procédures législatives sont entrés en vigueur le 10 décembre 2012. Ces articles ont été appliqués, des lignes directrices, tant au niveau administratif que politique (Conférence des présidents des commissions - CCC) ont été élaborées et adoptées, et plusieurs séances de formation ont été organisées. Le résultat des réflexions de la commission quant à la question de savoir s'il convient d'entamer des négociations avec le Conseil ou non, ainsi que la question du mandat confié, est indiqué dans les tableaux y relatifs des premières et des deuxième lectures en cours et figure dans les rapports mensuels que présente la CCC à la Conférence des présidents.

Les pratiques en matière d'actes délégués ont été encore consolidées -la DG IPOL procède régulièrement à des analyses à l'intention du président de la CCC sur le recours aux actes délégués concernant les dossiers devant être adoptés lors de la prochaine session plénière. En outre, pendant le second semestre de 2013, la DG IPOL a effectué un examen général de toutes les propositions en cours d'examen afin de procéder à un état des lieux et de repérer les nouvelles tendances concernant le recours aux actes délégués et aux actes d'exécution.

Les relations avec les parlements nationaux ont été encore renforcées grâce à la semaine parlementaire qui s'est déroulée du 28 au 30 janvier 2013 et pendant laquelle les députés au Parlement européen et les députés aux parlements nationaux se sont rencontrés pour débattre du semestre européen pour la coordination des politiques économiques. L'année 2013 a également vu les préparatifs relatifs à la semaine parlementaire européenne suivante, qui a eu lieu du 20 au 22 janvier 2014 dans les bâtiments du Parlement européen à Bruxelles.

La DG IPOL a commencé les préparatifs en vue de la fin de la législature et de la transition vers la huitième législature. Cet ensemble d'activités comprend la programmation législative précise de la fin de la législature, le suivi attentif des activités et des réponses de la Commission à la demande du Parlement, afin de garantir que les priorités législatives du Parlement sont respectées et, en collaboration avec la DG EXPO, la constitution d'une mallette d'accueil au sein des commissions pour les nouveaux députés au Parlement, qui leur sera distribuée en juillet 2014.

La coopération des commissions avec les départements thématiques est très étroite, continue et porte sur de nombreux aspects: les notes d'information des départements thématiques, les documents stratégiques, les études et les ateliers alimentent régulièrement les débats en commission et garantissent une interconnexion précieuse entre expertise et prise de décision politique. Afin d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des documents produits par les départements thématiques, une lettre d'information commune des départements thématiques a

été créée en 2013. Elle offre, sur une base mensuelle, un panorama des principaux événements à venir organisés au Parlement européen, un résumé des études essentielles en préparation et un lien direct vers une sélection d'études récemment publiées. Les départements thématiques ont procédé à une mise à jour importante des fiches techniques du Parlement avant l'année des élections.

La direction G de l'évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne (qui fait à présent partie de la DG EPRS) est devenue pleinement opérationnelle et une unité supplémentaire a été mise en place afin de renforcer encore la capacité d'expertise du Parlement.

#### **2.4.B Résultats (comparaison des données et des postes budgétaires)**

La DG IPOL a renouvelé son engagement d'utiliser les ressources mises à sa disposition de la meilleure façon possible, qu'il s'agisse du personnel, de temps consacré aux réunions, des conciliations, des trilogues, de l'interprétation, de la traduction, etc.

Un certain nombre d'indicateurs spécifiques ont été choisis afin d'atteindre les objectifs politiques et législatifs et de compléter le texte plus haut, à savoir:

- 412 réunions de commissions parlementaires ont été organisées. Ces réunions et les travaux qui les ont précédées ont abouti à l'adoption de quelque 487 rapports (y compris les virements budgétaires) qui ont été votés puis traités par la plénière;
- 695 trilogues ont été organisés en 2013, soit plus du double qu'en 2012 (335). Par ailleurs, on a observé une augmentation identique du nombre de réunions techniques liées aux trilogues.

En ce qui concerne les ressources budgétaires gérées directement par la DG IPOL, l'analyse suivante peut être tirée:

- sous-poste 1612-02 (formation professionnelle): à la suite de l'introduction de ce sous-poste en 2010, la DG IPOL a organisé et financé des actions de formation pour un nombre total de plus de 570 participants (350 en 2012), dont 115 formations individuelles (72 en 2012), 18 journées "hors-les-murs" (10 en 2012) et 6 formations en interne (5 en 2012);
- sous-poste 3020-07 (représentation STOA): la dépense principale concernait la conférence annuelle, qui a eu lieu pour la douzième fois, avec grand succès, le 12 novembre. La conférence s'intitulait: "L'économie au service de l'environnement mondial". Des experts de haut niveau ont traité cette question et la conférence s'est conclue sur les observations finales du professeur Anne Glover;
- sous-poste 3042-01 (délégations des commissions): au total, 80 missions de délégations ont été organisées, dont 63 ont eu un impact financier sur cette ligne (frais d'organisation, notamment location de bureaux et transport sur place). L'augmentation de ce chiffre constitue un indicateur par rapport à l'objectif du Parlement de gagner en visibilité, ainsi qu'en ce qui concerne l'exercice du contrôle;

- sous-poste 3200-01 (expertise extérieure): les départements thématiques ont commandé un total de 179 expertises externes (2012: 138), dont 23 grosses études d'un montant supérieur à 60 000 EUR (2012: 33). Près de 60 % de ce volume (en termes de valeur) a été commandé en recourant à des contrats-cadres existants (2012: environ 70 %), les 40 % restants ayant été commandés sur la base d'autres procédures. En 2013, les départements thématiques de la DG IPOL a géré un total de 19 contrats-cadres (2012: 19 contrats-cadres). LA DG dispose également de cinq listes AMI (appel à manifestation d'intérêt) afin d'élargir davantage le choix des experts dans certains domaines.
- Il faut souligner qu'un total de 372 études internes et documents d'information ont également été fournis, sans qu'aient toutefois été utilisés des fonds budgétaires gérés par IPOL (2012: 231). Cette augmentation considérable de la production de documents en interne peut découler de trois sources: les départements thématiques, l'unité d'assistance à la gouvernance économique et l'unité d'évaluation de l'impact.
- Les départements thématiques ont par ailleurs organisé 37 ateliers auxquels ont été invités des experts externes, qui y ont participé aux côtés des députés (2012: 55). Des experts ont également été conviés à présenter leur expertise économique, financière et monétaire lors de réunions préparatoires aux quatre séances du dialogue monétaire organisées par la commission ECON. Ces experts ont ainsi produit 34 documents de travail pour ces séances.
- Les commissions ont organisé 85 auditions (2012: 64). Un total de 162 experts invités à ces auditions (2012: 143) ont bénéficié du remboursement de leurs frais de déplacement au titre du présent poste. Par ailleurs, la commission des pétitions a entendu 187 pétitionnaires lors de différentes auditions et réunions (22 ont été défrayés au titre du présent poste).
- sous-poste 3200-04 (programme d'études STOA): 19 ateliers ont été organisés (2012: 12), outre la conférence annuelle. Par ailleurs, 13 études ont été commandées au titre du contrat-cadre existant, dont 3 études de grande valeur pour plus de 60 000 EUR. Des efforts importants ont été consentis en ce qui concerne la procédure de passation de marchés en vue d'établir un nouveau contrat-cadre, qui a été pratiquement achevé pendant l'année (les contrats ont prévus pour le début de l'année 2014).
- sous-poste 3200-09 (évaluation de l'impact et de la valeur ajoutée européenne): 31 expertises ont été commandées (2012: 16) dans le cadre de différentes procédures (contrats-cadres, procédures négociées). Une procédure d'appel d'offres en vue d'un contrat-cadre pour l'évaluation d'impact a été achevée pendant l'année et devrait considérablement accroître les options offertes à l'unité en 2014.
- sous-poste 3220-13 (livres et abonnements): il y a été recouru 12 fois (2012: 14).

### **3. ÉVALUATION ET EFFICACITÉ DU CONTRÔLE INTERNE, Y COMPRIS UNE ÉVALUATION GLOBALE DU RAPPORT CÔÛT-EFFICACITÉ DES CONTRÔLES (ARTICLE 66, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT FINANCIER).**

D'une façon générale, les activités financières de la DG IPOL comprennent un ensemble de transactions de faible à moyenne valeur. En termes de valeur, approximativement 90 % du budget sont consacrés à l'achat d'expertises faisant suite à des demandes de la part des commissions parlementaires. Un nombre considérable de transactions de faible valeur concerne également le remboursement des experts conviés à des auditions.

La structure du budget et les circuits financiers détaillés de l'exécution de ces crédits par la DG sont publiés et mis à jour sur ses pages internet.

L'ordonnateur inscrit un point sur le suivi du budget à chaque ordre du jour des réunions (hebdomadaires) des directeurs (ordonnateurs). L'exécution de tous les crédits est autorisée au niveau des directions, leur directeur respectif agissant en qualité d'ordonnateur, en coopération étroite avec l'unité des finances pour ce qui est du contrôle ex ante et du conseil. Cette coopération entre départements opérationnels et unité des finances, ainsi qu'avec les unités du personnel et de l'informatique sur ces questions, sont le reflet d'une solide culture de la coopération au sein d'une structure en majeure partie décentralisée et dotée de fonctions de support centrales fortes.

L'utilisation des crédits budgétaires est soumise à un contrôle transparent et très approfondi à tous les niveaux de la hiérarchie. Naturellement, tous les principes de base, comme la séparation des tâches, sont pleinement respectés.

Les objectifs de la DG sont définis annuellement, sur la base du programme de travail administratif approuvé par le Secrétaire général. Ils sont communiqués au personnel par écrit, tandis que les objectifs de moindre importance leur sont transmis par écrit et oralement lors des réunions. Enfin, toute délégation de pouvoirs est clairement définie et toujours communiquée par écrit.

La gestion des risques au sein de la DG est toujours en cours de développement. Cinq dossiers relatifs à des risques sont actuellement à l'examen et leur mise à jour progressive ainsi que la réponse à la nécessité d'adopter des mesures d'atténuation sont en cours de d'élaboration.

Outre ce qui précède, la DG IPOL se consacre à un certain nombre d'autres procédures et pratiques de travail afin de surveiller et d'améliorer continuellement la conformité aux normes minimales en matière de contrôle interne ainsi que leur bon fonctionnement.

Ainsi, des instructions spécifiques de la DG sur des questions relatives aux marchés publics sont également publiées et mises à jour, tout comme les liens correspondants vers les modèles de la DG FINS.

La DG IPOL dirige également un groupe de travail officiel afin de promouvoir la connaissance et l'expérience dans le domaine des marchés publics et de la gestion des contrats. Ce groupe a fait la preuve de sa grande utilité dans l'examen approfondi de certaines questions, comme les conséquences du nouveau règlement financier et de ses règles d'application. Le groupe de travail a supervisé la première année de mise en œuvre de nouveaux modèles pour les procédures négociées.

Des réunions ont également été organisées régulièrement par l'ordonnateur puis mises en œuvre par la DG FINS, afin de surveiller et d'améliorer continuellement les procédures financières.

Bien évidemment, la DG travaille en étroite collaboration avec l'auditeur interne, que ce soit dans le cadre de son programme de travail annuel et de ses thèmes d'audit ou bien, de plus en plus d'ailleurs, dans le cadre de missions de consultation spéciales. Cette coopération s'est révélée extrêmement utile en 2013.

L'ordonnateur propose depuis de nombreuses années un programme de formation à l'intention des nouveaux venus, qui comprend également un module sur les "circuits financiers" destiné à sensibiliser les collègues à l'importance de l'application correcte des règles contractuelles et financières actuelles en matière de marchés publics.

À compter de janvier 2012, la DG IPOL a exclusivement consacré un poste existant de vérificateur ex ante aux questions de passation des marchés et aux conseils contractuels, Cette mesure a continué de donner des résultats positifs en 2013 et s'est accompagnée d'un nombre élevé de consultations internes.

Dans l'ensemble, la rentabilité des contrôles est considérée comme élevée et présentant un niveau élevé de transparence, de bonne coopération et de procédures claires, tout en maintenant un organigramme limité et une structure centrale non bureaucratique.

#### **4. CONCLUSION**

La DG IPOL exerce ses activités dans un milieu très politique, comme en témoignent ses objectifs. La situation politique évolue et change constamment, y compris à bref délai, alors que les questions abordées requièrent des travaux préparatoires et de suivi tant sur le plan politique qu'administratif et technique.

Cet environnement de travail a une incidence sur la mesure des activités de la DG IPOL. De nombreux aspects de ses travaux sont peu ou pas quantifiables et les chiffres ne rendent donc compte que partiellement de ses activités. Il n'existe pas de lien évident entre la "taille" d'un dossier législatif, le nombre d'amendements, de réunions ou de trilogues qu'il requiert et l'importance politique que lui confèrent les députés.

Cependant, on peut affirmer sans crainte que 2013 a représenté le pic d'activité législative de cette législature. La DG IPOL a fourni et continue de fournir aux commissions et aux organes parlementaires un soutien et une expertise de qualité élevée et adaptés aux besoins des députés, en vue de faire avancer les négociations avec les autres institutions et les priorités politiques tout au long de l'année.

Afin d'atteindre ces objectifs, la totalité des ressources mises à la disposition de la DG IPOL correspondent bien à son niveau actuel d'activité.

Le recrutement et l'intégration de nouveaux personnels constituent des aspects essentiels pour la DG. Certaines contraintes, comme le manque d'espaces de bureaux, se sont avérées tout aussi problématiques en 2013 que par le passé.

## 5. DÉCLARATION DE L'ORDONNATEUR DÉLÉGUÉ

Je soussigné

Directeur général de

en ma qualité d'ordonnateur délégué déclare par la présente que j'ai l'assurance raisonnable que :

- a) les informations contenues dans le rapport donnent une image fidèle de la situation ;
- b) les ressources allouées aux activités décrites dans ce rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière
- c) les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, comme, par exemple, les résultats de l'auto-évaluation, des contrôles ex-post et des observations du Service d'audit interne ainsi que les enseignements retirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'institution.

Fait à

le

Signature



Annex 6.1.1

**USE of CURRENT APPROPRIATIONS as at 31 DECEMBER 2013 -carry overs taken into account- (Source: FINORD)**

<b>Situation of current appropriations</b>							
Sub-item	(*)	Initial appropriations	Extra Budg. Transfers	Current appropriations	Contracted commitments	Appropriations available	% Used
1		2	3	4	5	6=4-5	7=5/4
01612-02		100.000,00	0,00	100.000,00	43.600,58	56.399,42	43,60
03020-07		10.000,00	0,00	10.000,00	7.792,58	2.207,42	77,93
03020-09		54.660,00	0,00	54.660,00	25.172,25	29.487,75	46,05
03042-01		200.000,00	0,00	200.000,00	120.270,78	79.729,22	60,14
03200-01		7.500.000,00	-945.500,00	6.554.500,00	6.106.194,34	448.305,66	93,16
03200-04		650.000,00	-25.195,00	624.805,00	613.556,37	11.248,63	98,20
03200-09		1.000.000,00	-229.105,00	770.895,00	623.232,61	147.662,39	80,85
03220-13		40.000,00		40.000,00	26.859,51	13.140,49	67,15
<b>TOTAL</b>		<b>9.554.660,00</b>	<b>-1.199.800,00</b>	<b>8.354.860,00</b>	<b>7.566.679,02</b>	<b>788.180,98</b>	<b>90,57</b>

<b>Situation of payments</b>		
Payments done	Balance of commitments = carry overs	% Used
8	9=5-8	10=8/5
31.344,52	12.256,06	71,89
7.792,58	0,00	100,00
13.330,71	11.841,54	52,96
109.054,43	11.216,35	90,67
1.730.650,51	4.375.543,83	28,34
222.064,08	391.492,29	36,19
273.140,61	350.092,00	43,83
25.672,70	1.186,81	95,58
<b>2.413.050,14</b>	<b>5.153.628,88</b>	<b>31,89</b>

Annex 6.1.2

***Use of 2012/2013 APPROPRIATIONS CARRIED OVER as at end of 2013***

(Source: FINORD)

***SITUATION of APPROPRIATIONS CARRIED OVER (C/O)***

Sub-item	C/O 2012/2013	Payments done on C/O	% of paid appropriations C/O	To be paid
1	2	3	$4=3/2*100$	5=2-3
01612-02	6.160,00	5.890,05	95,62	269,95
03020-07	6.174,00	5.889,00	95,38	285,00
03042-01	12.876,81	5.169,71	40,15	7.707,10
03200-01	4.882.670,94	4.799.953,80	98,31	82.717,14
03200-04	612.173,95	592.855,78	96,84	19.318,17
03200-09	539.575,00	522.731,97	96,88	16.843,03
03220-13	1.500,00	757,63	50,51	742,37
<b>TOTAL</b>	<b>6.061.132,70</b>	<b>5.933.247,94</b>	<b>97,89</b>	<b>127.882,76</b>

## Annex 6.2

## Report on the compliance with payment time limits

SOO25:Invoices paid from 01/01/2013 to 31/12/2013
---

Factures payées		Intérêts de retard à payer à la demande (<=200€)	Pas d'intérêts de retard à payer	Total
Endéans le délai	Nombre de factures		380	380
	Montant total des factures (EUR)		7.406.943,80	7.406.943,80
	Montant des intérêts de retard (EUR)			
Après le délai	Nombre de factures	69		69
	Montant total des factures (EUR)	926.329,11		926.329,11
	Montant des intérêts de retard (EUR)	1.538,20		1.538,20
Nombre de factures		69	380	449
Montant total des factures (EUR)		926.329,11	7.406.943,80	8.333.272,91
Montant des intérêts de retard (EUR)		1.538,20		1.538,20

### 6.3 Liste des exceptions - dérogations à la réglementation

Les décisions dérogeant aux procédures établies et aux réglementations applicables							
Réf. document	Ordonnateur compétent	Objet	Montant €	Avis vérificateurs		Décision	
				conforme avec observation / non conforme	Justification	Ordonnateur compétent	Justification
OD 648/6	T. Lepoutre-Dumoulin	Public Hearing (ENVI) of 20/09/2012, reimbursement of return flight ticket.	601	conforme avec observation	declaration of loss of original boarding pass of return flight from Brussels to Athens on 20/09/12	T. Lepoutre-Dumoulin	note for the file of 21/02/13 with regard to the reimbursement of return flight ticket
OD 546/5	A. Vitrey	BUDG Delegation to Serbia, Montenegro from 2 - 4 April 2013	361,32	conforme avec observation	informal lunch for 3 drivers, 2 security officers, and 2 technical staff from the Serbian National Assembly assisting the delegation; Although not foreseen under normal use of budget line 3042, motivated for reasons of diplomatic courtesy.	A. Vitrey	request for derogation to the rule dated 27-03-2013 for reasons of diplomatic courtesy.
OD 716/10	A. Teasdale	reimbursement of travel expenses for a speaker at a STOA workshop on 30.01.2013	421,69	conforme avec observation	no provision of original boarding pass from Berlin to Brussels and consequently not in compliance with Art. 5.1. a) of the Bureau Decision on Rules on Public Hearings	A. Teasdale	request for derogation to the rule dated 12-04-2013 as the speaker was invited at very short notice and did not receive the rules for reimbursement in time
OD 792/6	A. Teasdale	travel reimbursement for inception meeting foreseen in contract IP/C/JURI/FWC/20 09-064/Lot2/C1/SC4	576	non conforme	travel costs were not included in the associated commitment and no provisional commitment was created to cover them; hence, the budgetary commitment was validated after the event which constitutes a breach of Art. 86 of F.R	A. Teasdale	Legal obligation to pay. AOS therefore overruled negative opinion from Finance Unit ( ANC/2013 02, D(2013) 22927 of 26.04.13) by note D(2013)23334 of 21.05.13
OD 514/18	G. Laprat	supplementary reimbursement of travel expenses for expert invited to inter-parliamentary committee workshop on CESL on 27.11.2012	101,53	non conforme	supplementary reimbursement of travel costs (101,53 EUR) come from the provisional commitment ED 15059/2013 signed in January 2013 instead of ED 15029/2012 on which the remaining amount (846,20 EUR) was insufficient	G. Laprat	Legal obligation to pay. AOS therefore overruled negative opinion from Finance Unit (ANC/2013 01, D(2013) 22893 of 26.04.13) by note D(2013)24169 of 07.05.13

**Les décisions dérogeant aux procédures établies et aux réglementations applicables**

OD 577/92	S. Oberhauser	Representation and Entertainment allowance of Committee Chairs	110,51	conforme avec observation	Approval given by AOS after the event; it should be noted, that new internal procedures had just been put in place as the management of the line had only been taken over from the Protocol as of 2013. It was therefore understandable that the new procedure was not fully known.	S. Oberhauser	In a note for the file dated 10/07/2013, the AOS exceptionally grants the reimbursement and draws attention the new internal procedures put in place.
OD 648/55	T. Lepoutre-Dumoulin	Reimbursement of expert invited to the Public Hearing on "Women in ICT" on 25/04/2013	596,85	conforme avec observation	No original flight tickets, declaration on honour instead.	T. Lepoutre-Dumoulin	Derogation note from AOS dated 11/7/2013 waiving Art. 4.1 of Rules of Hearings
ED 15015/13	G. Laprat	Representation and Entertainment allowance of Committee Chair.	621	conforme avec observation	It should be noted that new internal procedures had just been put in place as the management of the line had only been taken over from the Protocol as of 2013. It was therefore understandable that the new procedure was not fully known. Urgent order and guests cannot be verified.	G. Laprat	Reimbursement (621 EUR) authorized on 18.10.2013 due to the exceptional circumstances of the LIBE meeting in Strasbourg until late in the evening.
OD 754/16	A. Teasdale	Reimbursement of travel expenses of 3 speakers at a STOA workshop	882,53	conforme avec observation	No provision of original boarding pass as they were only sent as an sms to the expert's mobile phone. Consequently not in compliance with Art. 5.1. a) of the Bureau Decision on Rules on Public Hearings	A. Teasdale	Reimbursement authorised on the grounds that the email confirmation of the booking, indicating the price of the flight, was provided in the file.
OD 577/170	T. Lepoutre + A. Vitrey	Reimbursement of 2 experts for LIBE hearing "Inquiry", 11.11.2013	4725,55 + 2222,88	conforme avec observation	Not in compliance with Art. 5.1. a) of the Bureau Decision on Rules on Public Hearings of 18.06.2003 : no boarding card submitted and no hotel bill submitted for one individual.	T. Lepoutre + A. Vitrey	2 Notes of 26.11.2013 authorising payment of air ticket and hotel as the persons presence is confirmed, using EDs 648/15026 (T. Lepoutre) and 546/15019 (A. Vitrey) respectively
OD 716/41	A. Teasdale	Reimbursement of travel expenses for an expert. STOA workshop 6/12/13	373,77	conforme avec observation	No provision of original boarding pass and hotel bill submitted, and consequently not in compliance with Art. 5.1. a) of the Bureau Decision on Rules on Public Hearings	J. Dunne, Director a.i.	Note for the file of 9/12/13 authorising payment of air ticket and hotel as the expert did participate in the workshop; proof of payment of expenses is available in the file in the form of e-mail confirmation of the hotel reservation and purchase of airplane tickets.

## **6.4 Obligations contractuelles de longue durée**

n.a.

Contractant	Objet	Durée <sup>(1)</sup>		Valeur totale marché	Dépense contractuelle pour 2013	Type de renouvellement <sup>(2)</sup>	Description des mesures de contrôle
		Contrat	Marché				

(1) Indiquez s'il s'agit de mois ou années, voire si la durée est indéterminée

(2) Indiquez s'il s'agit d'un renouvellement manuel ou automatique

## 6.5 Procédures négociées exceptionnelles - articles 53, 134 et 135 RAP

Nom/s de/s l'attributaire/s	Objet	Montant €	Base juridique	Motif	Candidats		Critères d'acceptabilité	Référence du marché	Date Avis FMP
					Invités	Pour négociations			
IZA – Institute for the Study of Labor	Update of a briefing paper "Social and Employment Situation in Ireland"	1500	Art. 134.1.e RAP	Additional service awarded to the contractor performing the initial contract	1	1	Advantage in terms of continuity for an update of the briefing paper	IP/A/EMPL/IC/2013-015, ED 796/15040 and OD 796/3	n/a
Prof. Eva Fodor	Update of the briefing paper "The policy on gender equality in Hungary"	1500	Art. 134.1.e RAP	Additional service awarded to the contractor performing the initial contract	1	1	Advantage in terms of continuity for an update of the briefing paper	IP/C/FEMM/IC/2013-136, ED 514/15259	n/a
Morana Palikovic Gruden	Update of the briefing paper "The policy on gender equality in Croatia"	1500	Art. 134.1.e RAP	Additional service awarded to the contractor performing the initial contract	1	1	Advantage in terms of continuity for an update of the briefing paper	IP/C/FEMM/IC/2013-137, ED 514/15255 and OD 351/47	n/a



European University Institute, Italy	Update of the study "How to create a transnational European party system"	30.000	Art. 134.1.e RAP	Additional service awarded to the contractor performing the initial contract	1	1	Advantage in terms of continuity for an update of the briefing paper	IP/C/AFCO/IC/2013-090, ED 514/15254	n/a
PL.2012+, Poland	Delegation COP 19, Warsaw, Poland, 11 – 23.11.2013	20.725,33	Art. 134.1.b RAP	For technical reasons contract can only be awarded to PL.2012+	1	1	Obligation to use the offer and contract of the supplier (PL.2012+) for the rental of office space and equipment (National Stadium in Warsaw)	ED 15028/13	n/a

## **6.6 Résultat des évaluation ex-post :**

A very substantial effort was made in connection with an internal audit carried out on STOA expertise procurement (within Internal Auditor's annual work plan). Although very satisfactory findings were given overall, there was nevertheless scope for improvement in particular areas, which led to an action-plan being elaborated in cooperation with the internal auditor. This action plan will be implemented by DG EPRS, but could likely also have implications for DG IPOL in other areas of expertise purchasing.

The DG does not operate an ex-post evaluation system. Given the need to carefully weigh the benefits of such controls compared to the resources needed to implement them, it is considered much more effective to concentrate limited resources on ex-ante controls in conjunction with continuous information and training. This is particularly so given the DGs relatively modest annual budget. Nevertheless, informal ex-post controls can be made when deemed pertinent. In early 2014, an informal ex-post control of the 2013 carry-over procedure took place. A calculation error was found in one instance, which could eventually lead to a problem for specific travel reimbursements in the region of EUR 10.000.

## **6.7 Fonctions sensibles :**

Following the major exercise and analysis undertaken for the whole Parliament in 2012, under the leadership of DG Finance, no further actions or changes have been implemented during 2013.

## 6.8 Evaluation de la mise en oeuvre des normes minimales de contrôle interne

**Tableau synoptique d'évaluation**

N° norme	achevée	presque	en partie	démarré	à démarrer / NA
<b>Section 1: Environnement de contrôle</b>					
1. Déontologie et intégrité	✓				
2. Mission, rôle et tâches	✓				
3. Compétences du personnel	✓				
4. Rendement du personnel	✓				
5. Fonctions sensibles	✓				
6. Délégation	✓				
<b>Section 2: Performance et gestion des risques</b>					
7. Fixation d'objectifs	✓				
8. Programmation pluriannuelle					NA
9. Programme de travail annuel	✓				
10. Contrôle de la performance sur la base d'objectifs et d'indicateurs	✓				
11. Analyse et gestion du risque	✓				
<b>Section 3: Information et communication</b>					
12. Information ad hoc en matière de gestion	✓				
13. Enregistrement du courrier et systèmes d'archivage	✓				
14. Signalement d'irrégularités	✓				
<b>Section 4: Activités de contrôle</b>					
15. Documentation relative aux procédures		✓			
16. Séparation des tâches	✓				
17. Surveillance					NA
18. Relevé des exceptions	✓				
19. Continuité des opérations	✓				
<b>Section 5: Audit et évaluation</b>					
20. Identification et correction des insuffisances du contrôle interne		✓			
21. Rapports d'audit		✓			
22. Examen annuel du contrôle interne		✓			

### **Commentaires sur le résultat de l'exercice annuel de l'autoévaluation des NMCI**

#### **1. Normes évaluées achevées - bonnes pratiques**

Good practice examples are:

- Regular training for newcomers (1);
- Budget management structure published on IPOLNET (2);
- Access to databases (e.g. FINORD) linked to mandatory training; toolbox for initiators published on IPOLNET (3);
- Dialogue with line manager for annual assessment in place (4);
- Rotation policy in place (5);
- Financial Actors table published on INTRANET (6);

- Objectives of the DG are defined and communicated each year (7);
- Administrative work programs in place (9);
- Weekly monitoring of main budget implementation done by the DG's Finance Unit in cooperation with all operational departments (10);
- Risk assessment done by the responsible AOS for financial and legal commitments up to 60.000 EUR (11);
- Rules published on IPOLNET (12);
- Financial archives, of the DG centralised and managed by in the DG's Finance unit; all procedures published (13);
- Financial circuits in line with Financial Regulation in place and published on IPOLNET; Detailed checklists for initiation , verification and archiving continuously updated and published (16);
- Exceptions and Derogations are registered in the Finance Unit's database FINIP and in Web Contracts (18);
- Back-up in place to ensure the continuity of operations (19).

## 2. Normes évaluées **presque achevées - éléments à compléter**

- On-going regular update and revision of tailor-made IPOL templates and best-practice in procurement. Depends on IPOL. Full harmonisation of IPOL specific model to propose for open procedures still to be achieved.
- Update and completion of on-line based manuals / templates of financial and contractual procedures on the new Finance Unit drive. Depends partly on IPOL. A major check and update of all published procedures and information should be done when the new web-site is launched. As there is no automatic migration of new data from the old system to the new, it is too resource-intensive to achieve this until the new web-environment is in place.
- Follow-up an implementation of recommendations (e.g. IPOL working group to improve efficiency of procurement activities). Depends on IPOL.
- Annual revision of control framework in connection with the annual activity report. Depends on IPOL. Such a “method” should still be better defined, even though the control framework is continuously monitored and improved, notably through the Finance Unit and through use of the DGs web-pages. An overview document summarising all the procedures and information available to meet the control standards, which could then be evaluated more easily on an annual basis, is nevertheless not yet in place.

## 3. Normes évaluées **partielles** ou **démarrées - points faibles et pratiques**

## 4. Normes évaluées **à démarrer ou non applicables.**

- Control standard 10 is partially non-applicable as the most important objectives of the DG are of a political nature and mostly depend on political decisions. They do not lend themselves easily to measurement through quantitative indicators
- Multi-annual programming is not foreseen in DG IPOL's financial resources and legal bases, except for tentative indications as to the budget needs for the next three years.
- The DG does not operate an ex-post evaluation system. Given the need to carefully weigh the benefits of such controls compared to the resources needed to implement them, it is considered much more effective to concentrate limited resources on ex-ante controls in conjunction with continuous information and training. This is particularly so given the DGs relatively modest annual budget. Nevertheless, informal ex-post controls can be made when deemed pertinent